

---

**Parc d'activités économiques structurant du Cotentin  
Jean Mermoz - 50 330 GONNEVILLE**



**LIVRET ACCUEIL**

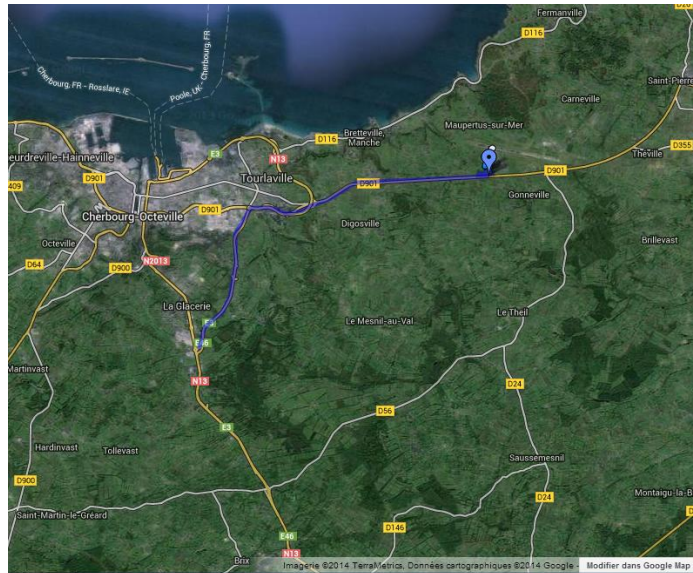
---

**Contact :**

Espace d'activités économiques des Vindits  
8, rue des Vindits  
50130 Cherbourg Octeville

Tél. : 02 33 53 57 12 - Fax : 02 33 53 13 21  
contactpaes@cotentin.org - www.cotentin.org

## Parc d'activités économiques structurant Jean Mermoz de Gonneville



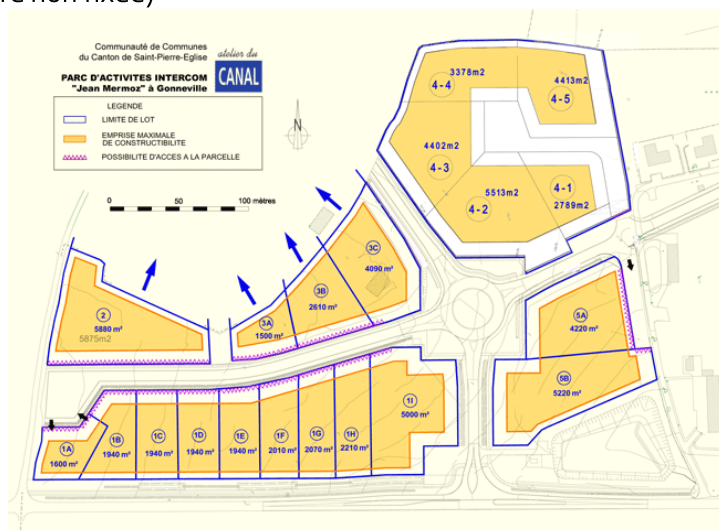
Le PAES Jean MERMOZ est situé sur la commune de Gonneville à proximité immédiate de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus.

Son aménagement a été porté par la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise.

Le PAES a été acquis par le Syndicat Mixte du Cotentin le 13 décembre 2007, qui est en charge de sa commercialisation.

**Surface totale 10 hectares**

**Plan parcellaire** (division parcellaire non fixée)



## Eléments règlementaires

---

### La vocation générale de la zone est l'accueil des entreprises artisanales

**La desserte interne** s'effectue par une voie comprenant des haies bocagères, des fossés ouverts et une voie suffisamment large pour le trafic des véhicules lourds et encombrants.

**La desserte des réseaux** s'effectue en souterrain, l'assainissement sera adapté à la nature des activités (assainissement non collectif).

**La division parcellaire** est non figée, l'objectif est de reconstituer une trame bocagère pour diminuer l'impact visuel des bâtiments et de permettre la mise en place du dispositif d'assainissement autonome.

**La hauteur des bâtiments** ne devra pas dépasser la côte de NGF 154 (6 m au -dessus du point haut), permettant de plus grandes unités.

Pour garder l'aspect paysager du secteur, **l'emprise des bâtiments** ne devra pas dépasser 60 % de la surface des terrains et comprendre 20 % d'espaces verts minimum.  
Les bâtiments seront traités dans des teintes foncées, non réfléchissantes et les verrières en rampant non interdites.

**Les clôtures** seront de préférence végétales avec un grillage d'une hauteur de 2.00 m maximum et les plantations seront réalisées sur le domaine public dans le cadre de la viabilité du PAES pour garantir l'homogénéité et la qualité du paysage.

Pour garder une zone d'activités agréable et répondant aux attentes de tous, le Syndicat Mixte du Cotentin accompagne le projet de chaque entreprise en assurant gratuitement à travers l'intervention de son architecte, un conseil paysager et architectural, en amont dépôt des permis de construire.

Le cahier des recommandations et architecturales et paysagères et le règlement sont joint à ce livret.

Ces documents sont également téléchargeables sur site [www.cotentin.org](http://www.cotentin.org).

## Principes d'aménagement

Les secteurs 1, 2 et 3 sont divisibles en petits lots destinés à recevoir les implantations de petites tailles.

Dans le cadre de l'évolution du PAES, il serait souhaitable d'implanter en secteurs 2 et 3 des entreprises ayant prévu un besoin de réserve foncière à court terme.

Le secteur 4 offre la possibilité :

- D'être divisible en 5 lots distincts,
- De permettre un regroupement des lots en vue d'une surface plus importante.

Le secteur 5 est divisible en 2 parcelles maximum (5A-5B).

## Tarifs

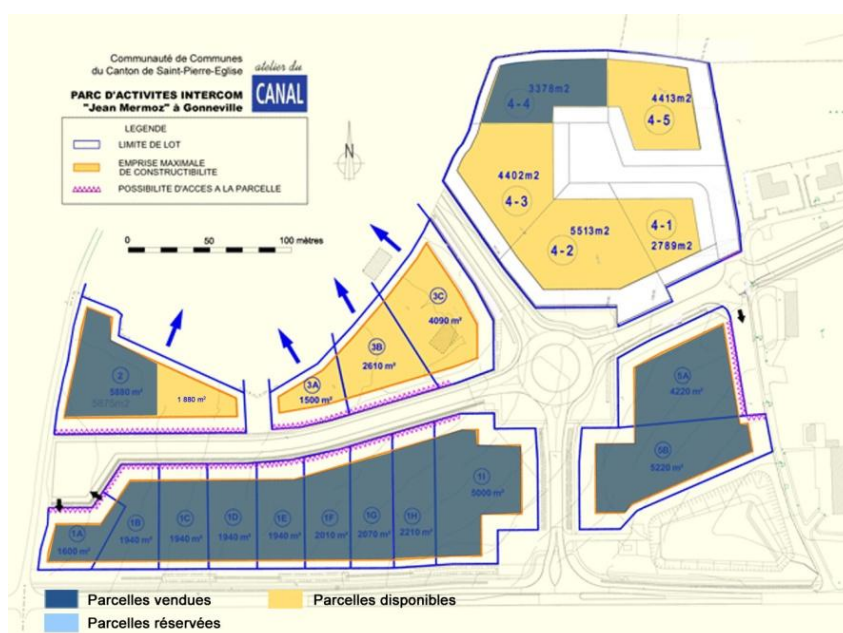
**14.50 € HT/m<sup>2</sup>**  
(Surface minimum : 1 500 m<sup>2</sup>)

## Recommandations

Règlement de zone

Cahier de recommandations architecturales et paysagères

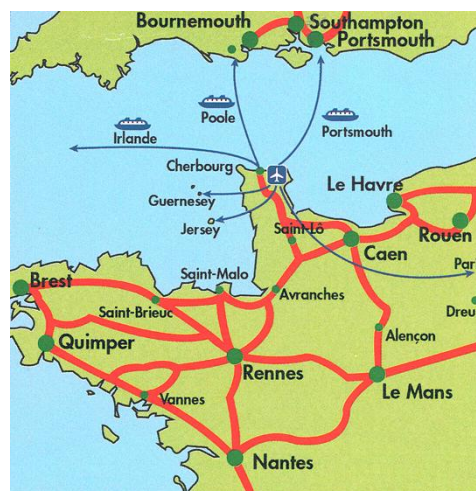
## Suivi de la commercialisation



## Accès

---

- Train Gare de Cherbourg-Octeville (10 min)  
Gare de Valognes (15min)
- Avion Aéroport de Cherbourg/Maupertus sur Mer  
(sur place)
- Mer Gare transmanche de Cherbourg-Octeville  
(10 min)
- Route Accès directe RD 901  
Accès à RN 13 à 15 min



## Contact

---

### Syndicat Mixte du Cotentin

8 rue des Vindits - 50130 CHERBOURG-OCTEVILLE

E-Mail : [contactpaes@cotentin.org](mailto:contactpaes@cotentin.org)

Web : [www.cotentin.org](http://www.cotentin.org)

Tel : 02 33 53 57 12

Fax : 02 33 53 13 21

Crédit photos et carte : Communauté de Communes du Canton de St Pierre Eglise